L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.

SAMEDI (MATIN) 9 DECEMBRE 1831.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 10 décembre.

La malle du nord qui était en retard, est arrivée hier soir; mais n'en ayant été avertis que fort tard, nous n'avons pu nous procurer nos journaux. Si cette malle apporte quelque nouvelle importante, nous en informerons nos lecteurs, par un *extra*.

Voilà l'homme en effet. Il va du blanc au noir :
Il condamne au matin ses sentimens du soir :
Importun à tout autre, à soi-même incommode,
Il change à tous momens d'esprit comme de mode,
Il tourne au moindre vent, il tombe au moindre choc,
Aujourd'hui dans un casque, et demain dans un froc:

Les honorables députés des districts de la cité d'Orléans, opinant du bonnet, on cédant aux vœux de leurs constituants, décrétèrent un jour que les BALS MASQUÉS seraient permis. Et l'on donna des bals masqués. Ce dont eurent joie nombre de citoyens et de citoyennes, qui pour être de bonnes et estimables gens, ne croient point à l'infaillibilité du serviteur des serviteurs de Dieu, qui ordonna à ses serviteurs de prêcher par le monde que la danse est une invention satanique; excellentes gens, dis-je, toujours prêtes à narguer les pédants qui leur débitent que le créateur ne nous donna l'instinct du plaisir que pour nous procurer la gloire d'y résister; et qui rient au nez des faces blêmes qui leur affirment graveement que ceux ceux-là seront rôtis dans les marmites du purgatoire et peut-être même bouillis *vitam eternam* dans les grandes chaudières de Lucifer, qui cèdent habituellement au penchant criminel de sauter une russe ou une viennoise.

Or sus, quelque temps s'étant écoulé, nos bons *aldermen* se ravisèrent; dans leur toute-sagesse, dans leur toute-sollicitude pour la conservation de nos mœurs évangéliques, ils reconnurent que les BALS MASQUÉS étaient funestes au repos des familles, (quoiqu'aucune ne s'en fût plainte,) et par ainsi, ils les abolirent comme immoraux. O Lycurgue! O Solon! on ne vous vit point ainsi faire, refaire et refoir votre ouvrage. La chose alla encore pour un temps de cette manière. Puis sur nouveaux frais, l'honorable décision fut de nouveau changée; et, que oui, que non, ils permirent et défendirent, repermirent et redéfendirent ces malheureux BALS MASQUÉS; si que, ne sachant plus s'il fallait permettre ou défendre, ils adoptèrent un moyen terme, un vrai juste-milieu Périer! Ils dirent, on style d'ordonnance : " A compter de telle époque de l'année jusqu'à telle autre époque, les bals masqués ne seront point immoraux, et nous les permettrons; mais passé la date ci indiquée, damnation et amende de tant, à quiconque se permettra de se couvrir la figure d'un masque." Et *sempre bêne*.

Mais enfin, n'est-il pas temps que quelqu'un élève la voix contre une aussi étrange tergiversation, contre un abus de pouvoir aussi criant, contre *cet ambargo mis sur nos plaisirs*, selon l'expression d'un orateur éloquent! Où sommes nous? Vivons-nous dans un pays civilisé, ou dans les états du Saint-Père? Si nous sommes aux Etats-Unis, et au 19e. siècle, peut-on bien afficher sérieusement et successivement des décisions plus ou moins contradictoires? Que diable font les magistrats à MM. les aldermen de la cité! S'il s'agit de morale, il y a d'autres réunions semblables qu'il faudrait commencer par défendre; il y a d'autres lieux bien autrement immoraux qu'il faudrait faire fermer, &c. &c. Il vient d'être permis de donner des bals masqués après le 1er. janvier. Pourquoi pas après le 1er. décembre, après le 1er. novembre, le 1er. octobre? Y a-t-il une époque où nous soyons plus forts contre la tentation, et une autre époque où nous soyons plus faibles? Quel ridicule!

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Plusieurs citoyens recommandables à beaucoup d'égards, sollicitent, en ce moment, les suffrages libres du peuple de la Nouvelle-Orleans; ils briguent les honorables fonctions de Députés à l'Assemblée Générale, en qualité de Représentans. Félicitons-nous de ce que les divers candidats qui se trouvent aujourd'hui sur les rangs, ne le cèdent en rien à leurs prédécesseurs, ni sous le rapport du talent, ni sous le rapport du patriotisme; espérons surtout que les élus du peuple s'occuperont avec autant de zèle que de persévérance des véritables intérêts de leurs commettans: tels sont les sentimens et les vœux des électeurs indépendans de la paroisse d'Orléans.

MM. Bermudez, Duplessis, Hoa se présentent pour occuper le siège vacant de Mr. Gayarré: ces trois candidats sont sans doute bien dignes de la confiance de leurs concitoyens, quant à leur mérite personnel, mais est-il vrai que chacun d'eux possède au même degré les qualités qui doivent particulièrement distinguer le mandataire d'un peuple souverain, habile à défendre nos intérêts, capable de soutenir nos droits, au sein de la représentation nationale. Nous sommes loin de le penser; toutefois nous reconnaissons avec franchise que, dans cette circonstance, beaucoup d'excellens citoyens éprouveront positivement l'embarras du choix, tant il est vrai qu'aucun des compétiteurs n'est indigne de la préférence des électeurs.

Un journal de l'opposition a voulu considérer l'élection prochaine comme une affaire de parti; nous l'avons entendu chanter victoire, quand l'heure du combat n'a pas encore sonné. Et nous aussi nous pourrions employer ce petit moyen électoral, en proclamant d'avance le triomphe certain de nos candidats de prédilection; mais nous ne voulons pas plus abuser qui que ce soit, que nous ne voulons nous faire illusion à nous-même. Qu'on se rappelle la dernière élection générale de 1830; la paroisse d'Orléans donna son vôte indistinctement aux deux partis qui s'étaient si cruellement divisés en 1828, et même on ne vit point alors une seule liste de candidats exclusifs. Le magistrat distingué qui tient en ce moment les rênes de l'Etat doit se le rappeler avec émotion; il fut assez heureux, lui dont les opinions contraires à l'administration étaient d'autant mieux connues qu'elles avaient été solennellement proclamées, il fut assez heureux, disons-nous, pour se trouver dans l'impossibilité de vérifier s'il devait son élection plutôt aux ennemis qu'aux amis du soldat-citoyen appelé par le sage de Monticello, *le grand Bienfaiteur de son Pays*.

Nous imiterons la conduite si noble et si loyale des électeurs d'Orléans, en 1820; ce ne sera point calcul, concession: ce sera générosité, justice. Telle est notre profession de principes, dans une situation délicate où nous avons à lutter contre nos affections et nos antipathies, pour remplir rigoureusement nos obligations civiques.

Mais une seconde place est devenue vacante à la Législature, depuis la retraite de M. Fréret. Alors s'est présenté devant le peuple, un citoyen que deux générations ont vu siéger avec honneur dans les conseils du pays; le nouveau candidat, ancien Echevin, ancien Représentant, ancien Sénateur, ancien Conventionnel, Mr. Bernard Marigny brigue aujourd'hui la place de Représentant du Peuple.

S'il était nécessaire de faire valoir ici les titres nombreux qui recommandent M. Marigny, d'une manière si distinguée, nous aurions la certitude que nous serions parfaitement compris par les vrais patriotes, mais ce serait une sorte d'outrage envers cette population dont les sentimens respirent tant de noblesse et pour laquelle la reconnaissance est moins un devoir qu'un besoin. C'est assez; un mot, un seul mot suffira pour faire de Mr. Marigny le plus bel éloge dont un bon citoyen puisse s'énorgueillir: il est LOUISIANAIS; il a prouvé maintes fois qu'il était digne de ce beau titre, dans toute la force et dans toute la pureté de l'expression.

Nous ne forcerons point notre candidat à déclarer quelle est son opinion personnelle, relativement au conseil de ville. Nous ne lui demandons point s'il est dans l'intention de restraindre les envahissemens du conseil dans les limites de la loi, car nous sommes convaincu que la Législature a déjà plus d'une fois usurpé les droits d'un corps délibérant qui tient son existence de la constitution elle-même. Nous savons quelle est la pensée de Mr. B. Marigny relativement à la Banque de l'Union; nous connaissons à cet égard tout son dévouement: quand il s'agit des intérêts de ses compatriotes, on ne saurait douter de son zèle et de son patriotisme.

Depuis près de dix années M. Marigny ne figure plus parmi les élus de l'Etat; néanmoins, nous savons tous combien il nous importe d'avoir pour défenseur un homme aussi distingué que lui; nous savons quels sont ses principes, nous connaissons sa capacité. Que l'on ne s'imagine pas que nous avons pris à tâche de faire valoir les droits d'un candidat aussi distingué que M. Bernard Marigny, nous ne voulons faire le procès de personne, mais incontestablement il se présente avec des titres qui l'emportent sur ceux de ses compétiteurs.

La législature de l'Etat de la Louisiane a résolu dans sa dernière session de s'occuper immédiatement du code Livingston. Nous n'anticipérons pas sur des débats d'une importance majeure, à l'occasion desquels nous pourrons apprécier le talent et les sentimens de nos législateurs; mais il est important d'offrir à nos amis, comme à nos ennemis, un défenseur courageux et dévoué des intérêts de la justice et de l'humanité.

Souvent on a parlé de M. B. Marigny, comme le promoteur de cet acte législatif, connu sous la désignation de *French Bill* ou *loi française*; sans doute la population louisianaise doit à M. Marigny d'éternels remercimens pour cet acte important, mais il est une disposition fondamentale pour laquelle nous ne saurions jamais nous acquitter envers son auteur. Oui, citoyens, oui, Louisianais, c'est à Mr. Bernard Marigny que nous devons la section onzième de l'article quatre de la constitution de l'Etat de la Louisiane.

Citoyens indépendans, écoutez la voix d'un légiste véritablement distingué, c'est Edouard Livingston dont les travaux sont aujourd'hui l'orgueil de tous les peuples civilisés des deux hémisphères, qui proclame son opinion désintéressée:

Louisianais, s'écrie-t-il, du sein du Capitole, "*Bernard Marigny mérite les remercimens de sa patrie, c'est à lui que vous êtes redevables d'un service essentiel.*" En effet, si la loi commune d'Angleterre n'a pas fait peser sur nous son joug odieux, c'est à B. Marigny que nous devons ce grand avantage si digne de notre éternelle gratitude. Louisianais, pourriez-vous oublier ce bienfait important, quand le second magistrat de l'Union, le recommande si vivement à votre reconnaissance. Louisianais, c'est Bernard Marigny, l'un des fondateurs de la République louisianaise, l'un des plus zélés défenseurs de vos droits qui sollicite en ce moment vos suffrages; vous ne serez pas sourds à sa voix, c'est dans votre intérêt qu'il brigue les honneurs d'une élection populaire.

A peine cet honorable citoyen peut-il, dans son état de convalescence s'offrir aux regards du peuple, mais il compte sur l'appui des bons citoyens, il espère surtout que les véritables Louisianais n'oublieront point ses services passés et qu'ils confieront à sa sollicitude cet avenir qui s'offre à leurs yeux, plein de souvenirs et d'espérances. UN LOUISIANAIS.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

HAVRE, 6 oct.

Du parti qui recrute maintenant en France.

Lorsqu'une faction, quelque coupable qu'ait été son but, succombe avec noblesse et fait du bruit en tombant sur le sol, elle peut se relever encore en appelant à son aide les sympathies des cœurs généreux. Mais quand une fois on s'est laissé battre avec ignominie, et que dans sa fuite on n'a emporté sur le mépris des vainqueurs, on ne peut espérer de réveiller en sa faveur, un seul sentiment de pitié même. Il y a en France une disposition cruelle des esprits qui tue les partis comme les individus. Cette disposition, c'est le ridicule, et pour peu que l'indignation publique se mêle à ce sentiment inexorable, tous ceux qu'elle poursuit sont morts à jamais, et leur nom s'efface dans la nuit même de leur trépas.

Le seul parti qui puisse recruter, et celui qui depuis quelque tems commence réellement à recruter, c'est celui du mouvement, non pas de ce mouvement désordonné qui hurle dans la rue au sein d'odieuses émeutes; mais de ce mouvement qui veut faire marcher la révolution en avant, avec sagesse, fermeté et gloire. Ce parti n'a plus pour lui le ministère; c'est à peine s'il compte sur les chambres; il sait bien même que la majorité des citoyens ne lui est pas acquise. Mais peu lui importe! il est jeune, vigoureux: tout ce qui s'élève en force, en courage, en capacité, se rallie à lui; et à la génération encortracussère qui s'éteint, il oppose, dans un avenir qui lui est promis, la génération qui mûrit. Les événemens, qui n'appartiennent même pas à ceux qui croient les diriger, peuvent d'un moment à l'autre le mettre en possession du présent; car si malgré tous les efforts qu'on fait pour conserver la paix, la guerre éclate, c'est lui qui règnera; et dès l'instant où l'on aura besoin d'agir, ce sont ses bras, sa tête, que le parti timide et irascible qui s'effacera, viendra implorer pour se sauver du mauvais pas où il se sera mis. Aujourd'hui même où tous les hommes du mouvement généreux, sont montrés au doigt comme des jacobins du tems ou des cordeliers de la révolution nouvelle, voyez encore malgré leur indifférence du présent qu'ils laissent dévorer à belles dents, voyez combien ils pèsent dans les destinées de ceux qui croient les avoir vaincus! Les journaux sont pour eux. Tout ce qui sait écrire et qui ne sait pas se vendre, s'exprime dans le sens de leurs opinions. L'armée applaudit aux doctrines qu'ils soutiennent; dans la chambre, où le mouvement n'est appuyé qu'avec maladresse encore, le mouvement compte 136 voix; dans les classes lettrées de la société, il a des adeptes, dans les colléges où l'instruction littéraire affermit de jeunes opinions toutes françaises, on ne voit que des néophytes du progrès politique.

Les partis qui nous divisent s'exaltent quelquefois à qui mieux mieux; ils agissent ou ont agi selon qu'on leur en laisse ou qu'on leur en a laissé les moyens. Mais il n'est pas donné à tous les partis de recruter avec un succès égal.

Les républicains, auxquels pendant ces tems on a donné beaucoup d'importance, et même, on peut le dire, beaucoup trop d'importance, ont disparu de la scène politique. On n'en parle guère plus que des Saint-Simonistes: c'est le sort de toutes les doctrines qui ne peuvent par prendre racine dans les idées de notre tems: où s'en occupe un jour, on fait même semblant d'en être effrayé, et puis on les rejette à un siècle dans le passé, et à mille lieues du théâtre où s'agitent les questions réelles du moment.

Les monarchistes, affranchis du poids que la peur de la révolution fit pendant quelque temps peser sur eux, se sont relevés pleins de confiance et de folle témérité. Ils eurent, à différentes époques de notre histoire contemporaine, leur propagande, leurs hommes d'exécution et leurs évangélistes. Leurs complots réussirent assez bien deux ou trois fois avec l'aide de l'étranger, et aujourd'hui ils s'imaginent qu'en travaillant les esprits au moyen de la presse que nous avons laissée dans leurs coupables mains, il finiront par retourner à leur profit cet esprit public qu'ils trouvèrent souvent si malléable. Mais à l'époque où nous vivons, il leur manque des traîtres de tribune pour faire réussir leur drame: des hommes d'exécution, ils n'en ont plus. La Vendée n'a que des bandes et n'aura plus d'armées. Tout zèle monarchique est éteint dans le cœur des masses. Quelques intrigants seuls, sans dévouement religieux à la royauté, se mêlent de réchauffer le carlisme, et le carlisme ne recrutera pas, parce qu'il lui devient impossible de se faire des partisans fanatiques, quand le fanatisme ne peut plus être réveillé par des idées nobles ou des actions héroïques.

Et quand bien même il se trouverait des héros dans le parti carliste et beaucoup de gens disposés à partager leurs dangers, croit-on que dans la condition où se trouve ce parti, il pourrait parvenir à diviser la nation en deux camps?

La petite bourgeoisie, qui n'a pas entrée dans les colléges électoraux, et le peuple qui travaille, n'entendent qu'une voix et ne comprennent qu'un intérêt; celui de l'affranchissement politique du pays, et c'est dans les petits que l'on trouve la disposition la plus prononcée aux grand sacrifices: car enfin, l'homme modeste qui est disposé à donner sa vie et tout ce qu'il possède, à son pays, fait le plus grand des sacrifices qu'il puisse faire.

La preuve la plus incontestable de l'influence qu'est destiné à conquérir le parti du mouvement rationnel, peut se tirer encore de la condescendance avec laquelle les partisans de la résistance sollicitent l'approbation de ce parti, quand ils veulent invoquer une réforme en leur faveur. Voyez les, dès qu'il s'agit de détruire un privilége qui les contrarie, invoquer les conséquences de la révolution! Voyez surtout, quand ils sont obligés d'exécuter sur l'injonction de la politique étrangère, un ordre qui est humiliant, avec ménagement ils s'efforcent de prévenir les reproches des patriotes! Cette faiblesse n'est-elle pas à la fois l'indice de leurs remords diplomatiques et l'aveu de la force morale du parti qu'ils rencontrent, jusque dans le libre exercice de leur puissance de transition! Oui, c'est du côté des idées les plus généreuses et les plus fortes que la majorité passera un jour. Ce jour peut être encore éloigné; mais n'avons-nous pas le tems d'attendre comme nous sommes? Qu'avons-nous à redouter du tems qui s'écoule? Est-ce à nous que chaque minute enlève un partisan? Est-ce une de nos idées que chaque soirée flétrit? Est-ce un seul de nos actes, une seule de nos paroles que l'histoire s'apprête à maudire? Loin de là: le tems vole pour nous; l'histoire parlera comme nous parlons. Avec cela et les libertés que déjà nous possédons, n'avons-nous pas tout ce qu'il faut pour attendre avec patience? Les hommes à qui nous laissons faire les affaires de l'état, nous préparent, par leur résistance même, plus de libertés que nous n'en voudrions aujourd'hui...

ED. CORBIERE.

BELGIQUE.

ANVERS, 29 sept.

Le roi étoit attendu avec un vif empressement est avec ces motifs d'espérance dont sa personne et l'expression vivante pour la Belgique. S. M. est entrée en ville vers une heure et a passé immédiatement *en revue* la garde civique. On a remarqué avec joie que la physionomie si expressive du roi portoit l'empreinte de la santé et de la satisfaction.

Le roi s'est rendu au palais où il a reçu l'ambassadeur de France: il s'est ensuite rendu à Merxem pour y passer en revue la brigade composée des 3e et 7e régimens et 1er des chasseurs. S. M. dinera au palais à 6 heures.

S. M. est accompagnée de son frère, du ministre de la guerre et des grands officiers du palais. Le peuple s'est porté partout à sa rencontre et a fait éclater les plus vifs témoignages d'une véritable affection.

Chacun l'a reçu comme le prince dans lequel la patrie place l'espoir de son salut et de son bonheur.

—D'après une note adressée au *Courrier de la Meuse* et relative au retard qu'éprouve le paiement du traitement du clergé dans le Limbourg, les curés et les vicaires n'ont pas reçu leur mandat du trimestre du semestre passés dans le district de Hasselt: il y en a même qui ne sont pas encore payés du premier trimestre. On forme les même plaintes dans le Luxembourg.

Près de 150 ans s'étaient écoulés depuis qu'il ne s'étoit tenu un synode diocésain à Dublin. Il y en a eu un cette année, qui s'est ouvert le 19 juillet au collége de Maynooth. Environ 100 prêtres s'y trouvoient; tout s'y est passé dans la forme la plus régulière. On s'est rendu en procession de la salle de théologie à la chapelle. Les vicaires, les curés, les supérieurs des ordres religieux, les chanoines de Dublin et de Glendalough précédoient M. l'archevêque en habits pontificaux. Le prélat célébra la messe du Saint-Esprit, et fit les prières ordinaires pour l'ouverture du synode, puis la profession de foi de Pie IV. On lut les décrets du concile de Trente et les constitutions du diocèse: il y a eu en tout huit séances. Le second jour, M. L'archevêque célébra la messe pour les prêtres morts. Chaque jour, le docteur Blake, grand-vicaire, prononça un discours. Les statuts comprennent de 25 à 30 chapitres, rédigés en latin; on croit que c'est l'ouvrage du docteur Murray, qui a pris pour modèles les statuts synodaux de saint Charles, à Milan. Les statuts furent confirmés dans les deux dernières sessions, et on déclara qu'ils seroient obligatoires à dater du 6 janvier 1832. A la fin du synode, le 22 juillet au soir, M. l'archevêque prononça un discours en latin. Les officiers du synode étoient MM. Callanan; Flanagan, Hamilton, Woods et Meagher. On dit qu'il s'est tenu de semblables synodes dans les diocèses de Kildare, d'Ossory et Ferus, sous la direction des évêques respectifs de ces sièges. Il y a eu peu après une réunion des évêques d'Irlande à Dublin; on ne connoît pas encore le résultat de leurs délibérations: on sait seulement qu'il y a été question de deux pétitions à la législature, l'une pour la liberté d'enseignement, l'autre sur les lois concernant les pauvres en Irlande.

Ami de la Religion.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

☞ *Pour les noms des consignataires des bâtimens arrivés, et ceux des passagers, voyez la page anglaise.*

EXPÉDIÉS.

Brick Betsey, Salter, Jamaïque, P B Penny
Goël. Nancy, Gould, Charleston, G Dorsey
Goël. Washington, Swain, St. Mark, Phelps

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Post-Boy, du Détour, avec le navire Jane, Holmes, en 60 jours de Geeenock.

Bat. à vap. Volant, Carter, de La Fourche.

AU BASSIN.

Goël. Rover, de Pearlington; Margaret et Robertine, de Covington; Magnolia, de Pearlington; May-Flower, do. Sun, et Minerva, de Covington, avec du cuion, des planches, du bois et des briques.

☞ AVIS.—Les consignataires de marchandises par brick **DELIGHT**, capitaine *Story*, venant de Marseille, en déchargement un rang au dessous du marché, sont priés d'envoyer le plutôt possible leurs permis à bord. 10 déc.

20 barriques FROMAGE de Goshen, à vendre par
9 déc DUCROS & MORPHY.

☞ Le bulletin suivant est recommandé aux actionnaires de la Compagnie de la Banque du Canal de la N. Orléans, à la prochaine élection des Directeurs pour l'année prochaine.

MM. R. Taylor,	MM. John Linton,
James Foster jr.	Saml. Livermore,
James Purdon,	John Minturn,
Ed. Yorke,	A. H. Wallace,
Cs. Gardiner,	Joseph Lallande,
Isaac Ogden,	H. C. Cammack,

M. F. Maher.

☞ Les candidats dont les noms suivent seront soutenus à la première élection annuelle des directeurs de la Banque du Canal, qui aura lieu le 12 du courant:—

A. R. Taylor.	James H. Field.
John Linton.	Stebens Fisk.
Edward Yorke.	A. Longier.
Charles Byrne.	Nathaniel Dicke.
James Peuch.	James Purdon.
James Livericlr.	Charles Gardiner.

Les citoyens dont les noms suivent sont candidats pour remplacer MM. Ch. Gayarre et J. Freret, à la Chambre des Représentans, pour la paroisse d'Orléans.

W. DUPLESSIS	ALBERT HOA,
S. D. DIXON	J. BERMUDEZ.
B. MARIGNY	

☞ L'élection aura lieu le 12 décembre et les deux jours suivants.

Théâtre d'Orléans.

DIMANCHE, 11 DECEMBRE,
La 1re, représentation de
LES NOCES DE FIGARO,
Opéra en quatre actes, d'après Beaumarchais, paroles ajustées sur la musique de Mozart, par M. Castil-Blaze.

Nota. C'est pour ne point priver plus longtemps le public de cet ouvrage, que M. ST. AUBIN s'est chargé du rôle du Comte *Almaviva*, qui appartient à l'emploi des *Philippe-Gavaudan*.

Le spectacle sera terminé par
LE COUSIN FRÉDÉRIC,
OU LA RECONNAISSANCE,
Vaudeville nouveau en un acte.

THEATRE DE LA RUE DU CAMP.

Aujourd'hui,
ALADIN,
OU LA LAMPE MERVEILLEUSE,
Drame, avec de nouvelles décorations peintes par M. MONDELLI.
Le spectacle sera terminé par
BOLD DRAGOONS,
(LES DRAGONS AUDACIEUX,)
farce amusante.

Lundi, 4me. représentation de M. Herbert.

Le directeur a l'honneur d'annoncer au public l'arrivée dans cette ville, de
M. PETER,
dont les tours extraordinaires ont étonné toute l'Europe et les Etats-Unis. Il paraîtra mardi.

SALLE DE BAL.
Au coin des rues d'Orléans et Bourbon.
Aujourd'hui Samedi, 10 décembre,
GRAND BAL PARÉ.
Prix d'entrée—Cavaliers, une piastre.
Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation. 10 déc.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $6,00 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 42 onces de pain pour un escalin. D. PRIEUR,
10 dec Maire.

IL manque à bord du navire **MARENGO**, 18 barillets de clous, marqués C. I. S.—La personne qui les aurait reçus par mégarde, est priée d'en avertir les consignataires du dit navire, soussignés, rue Toulouse, No. 57.
10 déc H. PERRET & CHARBONNET.

AVIS.—Les personnes qui auraient, dans les environs de la ville, une terre de soixante à quatrevingts arpents, et qui désireraient la faire exploiter en accordant un intérêt à celui qui serait chargé de la direction des travaux, pourront laisser leur adresse au café de M. Giraudeau, vis à vis la bourse. Le soussigné, arrivant de France avec un assortiment de graines, et connaissant l'agriculture telle qu'elle est pratiquée dans ce pays, puisqu'il a été placé plusieurs années chez M. Millaudon pour diriger son jardin, se chargera de l'emploi ci-dessus; il emploiera au bénéfice de la société les esclaves qu'il possède; il se transportera chez les personnes qui voudraient l'entretenir à ce sujet.
10 dec—2

IL a été perdu une valise noire, ayant des fermetures d'acier; elle contenait $15 en billets de banque, et $2 en argent. La personne qui l'aurait trouvée, obtiendra une récompense libérale en coulant bien la remettre rue de Chartres, No. 113. 10 déc.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE du Kentucky, à vendre par
10 déc YORK, MACALESTER & CO.

CIRE.—14 bis. cire du Kentucky, à vendre par
10 déc YORK, MACALESTER & CO.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, New-York et Philadelphie, à vendre par
10 déc. P. E. SORBÉ.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Wm. Reley a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu John Ford, décédé ab intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.—Par ordre de la Cour,
10 déc MARTIN BLACHE, Régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 20 décembre 1831, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Caleb D. Jordan, 100 actions de la Compagnie du Canal et de la Banque de la Nelle. Orléans; 12 actions de la Compagnie d'Assurances des Négociants, sur lesquels $30 ont été payées. Conditions comptant. Par ordre de la Cour,
10 déc MARTIN BLACHE, régister.

AUJOURD'HUI
LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES.
22EME. CLASSE DE 1831.
Le tirage aura lieu le Samedi 10 Décembre.
GROS LOT
10,000 Piastres!!!!

1	LOT DE	$ 3,000	$ 3,000
1	" "	1,500	1,500
1	" "	1,000	1,000
1	" "	800	800
1	" "	623	623
6	" "	500	3,000
6	" "	300	1,800
6	" "	200	1,200
156	" "	50	7,800
156	" "	20	3,180
624	" "	8	4,992
7800	" "	4	31,200

PRIX DES BILLETS
BILLETS ENTIERS.....$ 4
DEMI BILLET..... 2
QUARTS DE BILLET..... 1

Chaque paquet ne pourra gagner plus de SEIZE PIASTRES;—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,
28 nov. *Directeur*

POUR LA FOURCHE INTÉRIEURE,
Et les ports intermédiaires.
Le nouveau bateau-à-vapeur **VOLANT**, capt. Carter; devant faire régulièrement ces voyages pendant la saison. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord ou à
TOURNÉ A BECKWITH,
Nouvelle-Levée, No. 15.
P. S. Il prendra également du fret pour les habitations de la côte, au taux ordinaire. 30 nov

POUR LE HAVRE *(passage seulement.)*
Le brick **GEORGE**, (A. I.) doublé et chevillé en cuivre, cap. Snow, ayant toute sa cargaison prête, partira sans délai. Pour passage seulement, ayant de bons emménagemens pour 3 ou 4 passagers, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à P. E. SORBE,
10 dec rue Royale, No. 118

POUR PORT-AU-PRINCE.
Le beau brick (paquebot) doublé et chevillé en cuivre, **GEN. VICTORIA**, capitaine Henry Bradley, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
10 déc J. W. ZACHARIE & CO.

POUR VERA-CRUZ.
Le beau brick mexicain **LIBERAL**, fin voilier, capitaine A. MARAIS, doublé et chevillé en cuivre (A), ayant déjà une partie de son chargement engagée; pour le reste, ou pour passage (ayant une superbe chambre), s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou à VICTOR DE LA COVA.
9 déc rue St.-Louis, no. 53.

POUR LE HAVRE.
Le beau navire fin voilier **JOHN HALE**, capit. S. Crowell, partira dans le plus bref délai et peut recevoir 200 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
7 déc A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR PHILADELPHIE,
Le navire paquebot neuf **JOHN SARGEANT**, capit. Vandyke, est maintenant en déchargement, et sera prêt à recevoir du fret dans quelques jours, pour lequel ou pour passage, s'adresser à bord ou à
7 déc SAM. C. BELL, rue du Canal

POUR BORDEAUX.
Le navire français, fin voilier **TRINITE**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine BETTUS, sera expédié sous peu; pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 15 ou 20 passage, s'adresser au capitaine, à bord, vis à-vis la rue Toulouse, ou à
P. E. SORBÉ,
6 déc—15 rue Royale, No. 118.

POUR ST. YAGO DE CUBA.
La goëlette espagnole **MONTANESA**, capitaine Morillo, ayant la moitié de sa cargaison engagée sera expédiée sans delai pour le dit port, pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine, ou à
JOSE PRATS.
6 dec—2 rue St. Anne No. 52.

POUR BORDEAUX.
Le joli brick français de 1re. classe le **GAULOIS**, capt. Guignard, a besoin d'environ 200 balles coton, pour compléter son chargement et partira immédiatement: pour fret et quelque passagers, s'adresser à bord, vis-à-vis les Magasins Bleus, ou à
5 déc H. PERRET & CHARBONNET.

A FRETER,
La belle goëlette **PATRIOT**, capitaine Nye, du port de 111 tonneaux ou environ 800 barils. S'adresser à bord, en face de la maison Marigny, ou à
5 déc STETSON & AVERY.

AVIS.—Le bateau de remorque SHARK, a ramassé dans les marais, à l'est de la passe du S. O., 65 pains de cire blanche, dont 57 portent la marque: "W. Jackson, N. York," et 8, celle de "Bath."

Les personnes qui ont des droits à ces objets, sont invitées à s'adresser aux soussignés d'ici à dix jours: car s'ils ne sont pas réclamés durant ce laps, ils seront vendus pour compte de qui il appartiendra.
10 déc FOSTER & HUTTON.

SE VENDEN—Cuerdas y generos para embalar, de varias calidades. Daran razon.
YORKE, MACALESTER Y Cia.
10 de dic. calle de Camp No. 65.

CERA.—Se venden 14 fardos de Cera de Kentucki.
YORKE, MACALESTER Y Cia.
10 de dic. calle de Camp No. 65.

PUERCO.—Se venden, en el almacen No. 65, calle de Camp, 200 barriles de puerco, verificado; y 400, idem, *Prime*, de varias calidades, que no han sido verificados.
dec 9 YORKE, MACALESTER Y Cia.

MANTECA Y JAMON.—Se venden, No. 65, calle de Camp, 10 toneles Jamon de Cincinnati, y 30 barriles manteca.
dec 9 YORKE, MACALESTER Y Cia.

ALCÉE BARBIER, de PARIS, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient d'arriver en cette ville avec
Un assortiment de
MARCHANDISES DE GOUT;
et qu'il a fait l'ouverture de son magasin de nouveautés, jeudi 8 du courant, rue Royale maison qu'occupait le Dr. Pecquet, en face madame Ve. Gaumont, entre St. Anne et Dumaine.
9 dec—3

AVIS.—Un jeune homme ayant l'habitude de l'enseignement, desirerait trouver un emploi d'INSTITUTEUR sur une habitation. Il donne des leçons de Grammaire française, d'Arithmétique, de Géométrie élémentaire, simple ou appliquée à l'arpentage et au dessin; d'Astronomie sphérique et de Géographie.

S'adresser, pour les informations, à M. Jeannin, instituteur, chez lequel le jeune homme a long-temps professé, et à M. François Blanc, rue Royale, entre St.-Philippe et Dumaine, ainsi qu'à M. Jules Leblanc, rue Royale, entre St.-Pierre et Toulouse. 8 déc—3

FERBLANTERIE &C.—100 caisses de ferblanc, et 50 morceaux d'acier, récemment reçus et à vendre par
8 déc WM. G. HEWES, rue du Camp.

CHAUX.—Le chargement du navire Georges, à vendre par
8 déc WM. G. HEWES, rue du Camp.

HUILE D'OLIVE, ayant droit au *drawback*.—103 paniers de 12 bouteilles chaque et 200 do. de 6 dito, Huile d'Olive fraîche et de toute première qualité, en débarquement du brick Delight, à vendre par
F. PERRET,
8 déc rue Toulouse, no. 62.

BRIQUES.—10 milliers BRIQUES de Baltimore, de Berry, en débarquement du navire Merrimack et à vendre par
7 déc SAM. P. MORGAN & Co.

Bottes, Brodequins &a. de première qualité, rue de la Levée No. 89.

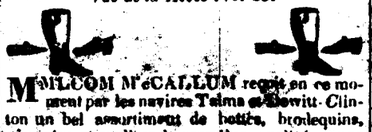

MALCOM M'CALLUM reçoit en ce moment par les navires Talma et Clewitt-Clinton un bel assortiment de bottes, brodequins, escarpins et souliers de première qualité, et une quantité d'habillemens convenables pour la saison; comme ces articles sont confectionnés par les meilleurs manufacturiers, d'après les ordres, il espère qu'ils satisferont autant que tous ceux qui se vendront dans cette ville. 6 déc.

TRATTES sur France, à vendre par
29 nov J. NAGER.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu, Samedi, 10 du courant, à midi au café de la bourse, la bonne négresse Grace, âgée de 22 ans; elle est cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, est acclimatée et complètement garantie contre tous les vices prévus par la loi.—*Conditions*: 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction. L'acte de vente sera passé en l'étude de C Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 10 dec.

Belle Propriété sur la Bature.
PAR ISAAC L. McCOY.

SAMEDI 10 *décembre courant, à midi*, à la bourse, on vendra un beau Terrain, avec une Maison, situé sur la nouvelle levée, la première maison après celle qui fait l'encoignure de la rue Julie, précisement vis-à-vis le debarquement des bateaux à vapeur. Le terrain contient 24 pieds un pouce de face sur la profondeur de 108 pieds 4 pouces plus ou moins. Les bâtisses consistent en une maison en brique, neuve à trois étages divisée en un magasin avec un entrepôt, et cinq chambres très proprement finies pour habiter. La cour est pavée ayant une cuisine et un puit. Les matériaux qu'on a employés dans la construction des édifices sont tous de la meilleure qualité et l'ouvrage est fini.

Conditions—un tiers comptant, le reste à un et deux ans, en papier endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 9 dec

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 10 Décembre courant, à midi, à la bourse, il sera vendu *l'esclave Seaman*, âgé d'environ 25 ans; il a perdu une partie des doigts d'une de ses mains, mais il n'en éprouve aucun inconvénient et s'en sert avec la même adresse qu'il fait de l'autre: il est accl